



REMISE ET CABANON

Il est nécessaire d'obtenir au préalable un permis pour l'installation et l'implantation pour une remise ou le cabanon; c'est une petite construction accessoire à la résidence servant au rangement.

Documents requis

- Plan d'implantation du projet de construction (voir exemple de croquis à venir).
 - o Idéalement être fait à partir d'une photocopie du certificat de localisation.
 - o À l'échelle.
 - o Illustrant la forme et la superficie du terrain.
 - o Constructions existantes et projetées sur le terrain.
 - o Entrée(s) charretière(s).
 - o Installations septiques et puits (si applicable).
 - o Numéro de lot et adresse.

- Plan de construction (voir exemple de croquis à venir).
 - o Vue en plan et 4 faces du bâtiment.
 - o À l'échelle et indiquant les dimensions des murs, du toit, des portes et fenêtres.
 - o Matériaux de revêtement et le type de fondation.

- Paiement des frais de la demande : 50\$.
 - o Il n'y a pas de frais pour les demandes déposées en même temps qu'une demande de permis de construction d'une nouvelle résidence.

Notes importantes

1. Un seul cabanon est autorisé par bâtiment principal.
2. La superficie maximale est de 20 mètres carrés (216 pieds carrés).
3. La hauteur totale maximale est de 4m.
4. Localisation possible en cours latérales et arrière, à minimum 1m des limites de propriété et à minimum 2m de la résidence. Voir la réglementation applicable.



REMISE ET CABANON

Soumettre une demande selon l'une ou l'autre des procédures :

En ligne :

Veillez soumettre votre demande de permis en utilisant en priorité l'outil **permis en ligne**, disponible dans la section des permis de construction de notre site internet (mun-sldl.ca). Repérez le bouton des demandes de permis en ligne et sélectionnez « Permis ». Le type de permis à choisir est « construction / bâtiment accessoire (tout type d'usage) ».

Vous pourrez soumettre votre demande détaillée en remplissant les informations demandées dans les divers champs de l'outil. Vous pourrez joindre vos documents requis en les attachant à votre demande et cliquer « **Soumettre** ». Attention l'option « Enregistrer » vous permet de suspendre, sans soumettre. N'oubliez pas de revenir compléter votre demande en cliquant « **Soumettre** ».

Après avoir soumis, vous recevrez une confirmation d'acceptation de votre demande avec les directives de paiement. Vous serez invité à payer en ligne par carte de crédit.

L'ensemble de la procédure « en ligne » se réalisant à distance, votre permis vous sera envoyé en version numérique à télécharger et imprimer pour affichage obligatoire sur le site des travaux.

En format papier :

Les demandes sur formulaires papier sont encore acceptées. Veuillez contacter la réception de l'hôtel de ville pour obtenir le formulaire papier approprié à votre demande.

Il se peut que le paiement en personne à l'hôtel de ville, par débit, chèque ou argent comptant, ne puisse être effectué lors de votre dépôt initial de la demande. Veuillez prendre rendez-vous pour vous assurer de la disponibilité d'un de nos employés.